

Axe 1-8 Formation à la maîtrise de stage universitaire

Type d'action :

Action de Formation

Critères de validation de l'action :

- Formation délivrée par une UFR de pharmacie

Périoricité :

1 maximum par période de certification

Catalogue :

Sans objet

Labellisation :

Labellisation de fait

Traçabilité de l'action et SI :

Télécharger sur le site de la certification l'attestation de formation signée par l'université

Références de l'action :

- HAS :

Encadrement de stages/la maîtrise de stage/le tutorat : https://www.has-sante.fr/jcms/c_2811684/fr/l-encadrement-de-stages-la-maitrise-de-stage/le-tutorat

- Réglementaire :

Articles R4235-41 à R4235-45 du CSP :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072665/LEGISCTA000006196450/#LEGISCTA000006196450

- Autres :

Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en pharmacie : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027356819>